

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

à partir de juillet 2022

DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)



ACCOMPAGNEMENT

- L'enfant doit être récupéré à l'intérieur des bâtiments, et son départ doit être signalé à l'équipe d'encadrement. Il est impératif d'établir une autorisation écrite si d'autres personnes que les parents (ou tuteur légal) sont autorisées à venir chercher l'enfant.
- Il est impératif d'établir une autorisation de sortie pour l'enfant qui doit rentrer seul. (En précisant la période, le moyen utilisé et l'heure où il peut partir)
- Une autorisation écrite sera obligatoire pour tout accompagnement à un sport.

POINTS ABORDÉS DANS LE RÉGLEMENT

Accompagnement

Modalités spécifiques

Discipline

Paiement

MODALITÉS SPÉCIFIQUES

- Tout objet personnel apporté au temps périscolaire/extrascolaire est sous l'entière responsabilité de l'enfant et des parents. En cas de perte ou de vol, l'accueil décline toute responsabilité.
- Tout enfant malade, fiévreux, contagieux, sera refusé.
- En cas d'absence, merci de prévenir l'équipe et joindre un certificat médical.
- Pour toute annulation, merci de prévenir 48h avant sinon la présence de l'enfant sera comptabilisée. (accueil périscolaire et mercredi).
- Toutes inscriptions aux vacances scolaires sont définitives. Annulation possible si certificat médical sinon la présence de l'enfant sera comptabilisée.
- En cas d'un retard de paiement de 2 à 3 factures, l'ASC s'accorde le droit de refuser le ou les enfants jusqu'à la régularisation de celles-ci.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

DISCIPLINE

- En s'inscrivant à l'accueil (périscolaire, mercredis, ALSH), l'enfant s'engage à respecter les lieux et les équipements, ses camarades, l'équipe d'animation. Pour tout problème de discipline ou de violence, la Directrice alertera le représentant légal.
- Pour tout problème plus grave ou pour non respect des consignes après plusieurs avertissements verbaux en présence du représentant légal, un renvoi temporaire, voire définitif pourra être prononcé par la Présidente de l'ASC Hadol-Dounoux.
- Les locaux et le matériel doivent être respectés et rangés. Tout matériel endommagé ou dérobé devra être remplacé aux frais du responsable de l'enfant mis en cause.

DOCUMENT À FOURNIR

- 1/ **Fiche Enfant** : à rendre rapidement (attention de bien noter une adresse mail afin de pouvoir accéder à la pré-inscription sur le portail famille)
- 2/ **Photocopie des vaccinations** : à rendre avec la fiche enfant
- 3/ **Attestation CAF/MSA** (obligatoire si quotient est inf. à 800)
- 4/ **Rib** : à rendre lors de la première inscription

PAIEMENT

Les règlements se feront obligatoirement par prélèvement, Merci de fournir votre RIB.

Si vous disposez de :

- Chèques Vacances
- Aide aux temps libre CAF/MSA

Merci d'en faire part à la Directrice, Coordinateurs ou à l'Equipe d'Animation afin que la déduction soit faite avant le prélèvement.



***“Suivez les trois R : Respect de soi,
Respect des autres,
Responsabilité pour toutes vos actions”***